



LA VILLE RECRUTE

UN APPRENTI POUR SON SERVICE PETITE ENFANCE (H/F) DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION D'UN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (CAP) SPÉCIALITÉ ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE) À TEMPS COMPLET

La commune de Saint-Prix, « Ville jardin » de 7 671 habitants, adossée à la forêt de Montmorency et membre de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, recrute un Apprenti pour son service Petite Enfance (h/f), dans le cadre de la préparation d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) spécialité Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE).

MISSIONS

Préparez le diplôme CAP AEPE en intégrant la crèche de la collectivité.

Participez à la mise en œuvre la politique petite enfance.

Rattaché(e) à une maître d'apprentissage dédiée, vous intégrez notre équipe pluridisciplinaire de professionnels petite enfance et vous participez aux activités quotidiennes d'un agent d'accompagnement de l'Enfant auprès d'enfants de 0 à 3 ans.

Basées sur les référentiels éducatifs, vos principales activités seront :

- de travailler auprès des enfants de moins de 3 ans
- d'accompagner le développement de l'enfant,
- d'accueillir les enfants et leurs familles,
- de participer à la préparation et à l'animation des activités d'éveil avec les enfants,
- d'entretenir les locaux,
- de nettoyer et de désinfecter les locaux et les matériels, entretien du linge.

COMPÉTENCES REQUISES

Motivé(e) pour travailler dans le domaine de la petite enfance, vous souhaitez préparer une formation diplômante et développer une expérience sur le terrain.

Une première expérience dans la petite enfance sera appréciée.

Implication, dynamisme, rigueur, patience et capacité d'adaptation aux changements vous caractérisent.

Goût du contact avec les enfants, et du travail en équipe

Recrutement conditionné à la mise à jour de certaines vaccinations et à votre inscription au sein d'un centre de formation d'apprentis préparant au CAP AEPE.

Le coût pédagogique de la formation est pris en charge par le CNFPT et/ou la collectivité et vous êtes rémunéré(e) pendant toute la durée du contrat, selon les normes légales en vigueur et notamment en pourcentage du SMIC qui varie selon l'âge, le diplôme préparé et l'ancienneté dans le contrat.

+ chèque de noël annuel de 100 € + un accès au CNAS, organisme de prestations d'actions sociales (réductions cinéma, chèques vacances, ...) + proximité des transports en commun (gare Transilien H, bus) ou stationnement de proximité.

Temps de travail :

Temps complet du lundi au vendredi (35h00) en alternance entre le temps d'école et le temps dans la collectivité

Contrat d'apprentissage à compter de la rentrée de septembre 2025 et pour une durée de 12 mois

